



Compte-rendu du conseil municipal
du 17 octobre 2016

Notes de :	Livio Piazza
Participants :	Denis CHAMBON Alain BRICHE, Serge CARMONA, Robert DURIEUX, Cédric FERMOND, Jean-Pierre CHARDON, Pierre POURRAT, Frédérique SAVOYE, Eddie KARSENTY, Marie-Christine DURIF, Livio PIAZZA.
Excusé(e) :	Lydia CONSTANTIN

Procuration de Lydia CONSTANTIN donnée
à Livio PIAZZA pour délibérations à prendre lors du Conseil municipal

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15
Septembre :**

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité par 12voix / 12

**Délibération au sujet de la signature de l'acte de vente de la maison et
les terrains « Foray » :**

Le compromis est signé, les fonds sont disponibles, les documents sont en ordre et rédigés, la vente dans le cadre du projet de la maison de santé peut être conclue en l'étude de Chonas le 26 octobre

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité par 12voix / 12

Modification des statuts de la CCPR (communauté de communes du pays roussillonnais) :

Au titre des lois MAPTAM et NOTRE, différentes compétences qui étaient à la charge des municipalités devront être à plus ou moins brève échéance (2017 à 2020) transmises à la communauté de commune.

Modification applicable à partir du 01/01/2017, consécutive à la loi du 16/12/2010 portant réforme des collectivités locales, à la loi du 27/01/2014 (loi MAPAM ou MAPTAM) concernant la compétence GEMAPI, et à la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :

Compétences optionnelles devenues obligatoires : aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets, déchetteries, assainissement (à compter du 01/01/2020).

Les zones d'activité économique ne sont plus soumises à la définition de l'intérêt communautaire, elles deviennent automatiquement une compétence des communautés de communes, et donc de la CCPR.

Compétences exercées antérieurement : aménagement de l'espace communautaire, politique locale du commerce, promotion du tourisme, politique du logement, voirie,

Nouvelles compétences : Eau à compter du 01/01/2020, GEMAPI à compter du 01/01/2018 (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations); PLUi: compétence obligatoire (loi ALUR du 24/03/2014)

à compter du 27 mars 2017, sauf si 25% des communes représentant 20% de la population totale des communes concernées se prononcent défavorablement dans les 3 mois précédant le 27 mars 2017.

Dans le cas d'absence de délibération des différents conseils municipaux pour modifier les statuts de la CCPR, l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) serait transféré automatiquement à la CCPR.

Réfractaires à un affaiblissement du pouvoir décisionnel de la commune pour les uns, fatalisme législatif avec acceptation du transfert progressif des compétences, ou opposition à cette loi qui ne laisse guère de choix, les élus ont délibéré au sujet de la modification des statuts de la CCPR.

Délibération du Conseil :

6 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre.

Délibération pour autorisation d'appels d'offres pour les assurances de la commune :

Un organisme consultant (DELTA CONSULTANT) sera mandaté pour étudier les différentes propositions consécutives à cet appel d'offres.

L'objectif est de réduire les coûts en conservant les mêmes couvertures, voire à les compléter et d'aider la commune à établir un cahier des charges précis.

A ce jour plusieurs propositions, à couvertures équivalentes, sur la base du relevé de situation de l'ancien contrat, permettraient de réduire le coût de cinquante pour cent (de 14000 euros à 7500 euros)

Les assurances communales couvrent par exemples, les véhicules, les bâtiments, le personnel, les installations, etc

Délibération du Conseil, permettant le choix du prestataire, et la validation du nouveau contrat par le maire Denis Chambon.

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix / 12

Délibération pour ou contre la délégation de signature pour le 1^{er} Adjoint durant l'absence du maire :

A chacune de ses absences, le maire n'aura plus à délivrer un arrêté de délégation permettant au premier adjoint de le remplacer et de signer les mandats ou documents administratifs.

Validation par le conseil

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix / 12

Délibération au sujet de la dématérialisation permettant des signatures électroniques :

La dématérialisation des flux comptables permettant le passage en protocole PEB2, PESV2 simplifiera le traitement des documents de comptabilités, la télétransmission des actes budgétaires, la signature électronique des mandats entre autres.

Une clé USB électronique permettra des échanges simplifiés vers le centre de gestion, avec qui nous travaillons (recherche en cas de besoin de remplacement de personnel, aide législative en matière sociale etc.) Choix du prestataire pour les solutions PES V2 et signature électronique par clé USB.

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité par 12voix / 12

Questions diverses :

Assainissement :

- rapport sur les prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) par la régie d'assainissement de la CCPR

Détail sur les processus des systèmes d'assainissement collectifs et individuel. Point sur l'organisation des services dans le territoire concernés (46 279 habitants).

Détail pour la commune de saint Alban : 359 abonnés sont raccordés au réseau collectif et 23 Abonnés sont en assainissement individuel (SPANC), soit une consommation totale de 39 000 mètres cubes.

Information du prix moyen pour 120 mètres cubes pour Saint Alban : 1.23 euros le mètre cube.

Information du prix moyen pour 120 mètres cubes pour la CCPR : 1.43 euros le mètre cube.

- la carte de zonage de l'assainissement sur notre commune, indispensable pour le PLU, a été entérinée par la communauté de commune (CCPR).
- bilan d'exploitation de la STEP St-Alban

Expulsion d'une famille à compter du 24/10 : situation de surendettement demandée ; 1 enfant scolarisé . Le CCAS se charge de l'affaire.

Point sur la vente aux enchères du mobilier de la maison Foray.

Des achats par la commune ont été réalisés lors de cette vente, permettant de conserver dans la commune quelques objets du patrimoine de la maison Foray.

Les achats sont les suivants : un billard français complet, un grand bureau, un grand meuble sculpté, deux fauteuils et 4 lanternes anciennes pour la somme de 575.92 euros ; hélas d'autres objets non pu rester dans le patrimoine de la commune tel une visionneuse, ou une chaise à porteur très ancienne et très prisée des brocanteurs professionnels venus nombreux .

Informations sur la bibliothèque de Saint Maurice l'Exil (inscriptions, programme, divers).

Point sur le rapport annuel 2015 concernant les prix et la qualité du service public de prévention de la gestion des déchets / CCPR

Etude en cours pour une renégociation des prestations téléphoniques.

Projet de la venue de structures gonflables et jeux (babyfoot, flipper, billard) : une semaine dans la salle polyvalente (à l'étude pour les vacances de décembre)

Faits divers : deux accidents de la circulation, à quelques jours d'intervalles ; ces deux véhicules ont quitté accidentellement la chaussée : un constat amiable a été signé avec la municipalité pour les 2 plots métalliques hors service Chemin des Vernets

Livret 1914-1918 de notre commune : fascicule remis mardi 18/10 à 11 heures par le Centre de Généalogie de Vienne et de la Vallée du Rhône

Emprunt des clés de la salle polyvalente : le double a disparu, la liste n'est pas toujours renseignée par les emprunteurs des trousseaux de clés

Permis de chasse demandé par un habitant de la commune :

Mr le Maire a contacté la gendarmerie de Saint-Clair qui a indiqué qu'une enquête circonstanciée était en cours concernant les troubles psychologiques d'un habitant.

Le dossier doit être transmis à la Préfecture de l'Isère. Mme Lagnien, de la DDT Isère, suit le dossier

Tags : les tags retrouvés sur les murs de notre commune font l'objet d'une enquête de gendarmerie, la CCPR met à disposition une société qui se chargera du nettoyage.

Le Vélo club Rhodanien (VCR) organise sur la commune le dimanche 23 octobre 2016 un cyclocross dès 11h00, pour la deuxième année consécutive.

Une commande de gobelets portant le blason de la commune sera passée prochainement ; les gobelets seront proposés durant les manifestations festives ou culturelles.

L'étude de nouveaux panneaux d'affichage pour la commune est en pourparler, cette réflexion a été extraite de la synthèse d'une de nos journées de démocratie participative.

Point sur l'éclairage public, le SEDI attend le rapport sur le diagnostic éclairage.

Fuite d'eau sur le réseau : une société sera chargée prochainement de contrôler le réseau d'eau potable de la commune pour détecter d'éventuelles fuites sur nos réseaux.

Projet nouveau parking (zone de loisir) : plusieurs devis sont à l'étude, le choix du prestataire se fera prochainement.

Projet animations, sorties et spectacles, Les membres de la commission culture jeunesse et sport évoquent les projets en cours (TEC « le camion à histoires » les 25 et 26/10, la sortie au planétarium les 29/10, journées halloween le 31/10 et les projections culturelles pour 2017, projet concert musique irlandaise, etc...).

CCAS sortie vélo-rail et visite du musée du tissage : 46 participants qui ont presque tous fait un tour de vélo-rail dans une ambiance très conviviale, une belle réussite,
La préparation des colis de Noël est en cours ainsi que la téléalarme.

Sécurité : exercice intrusion école (Alerte attentat) : un exercice avec la commission sécurité s'est déroulé à l'école et à la salle polyvalente le 11 octobre 2016.

C'est le deuxième exercice de ce genre, les enfants encadrés, par le personnel enseignant, ont parfaitement compris la démarche et ont bien joué le jeu.

Un gendarme de la brigade de Saint Clair du Rhône est venu faire le point à ce sujet. Son analyse, sa compétence nous permettrons de progresser dans cette démarche de mise à l'abri de nos enfants face à une situation de crise.

Fin de la séance à 23h45.